



Droit de visite bébé hospitalisé

Par **azily**, le **08/10/2008 à 02:45**

ma fille m'a été retirée suite à mon accouchement prématuré à 35 semaines de grossesse pour être placée en néonatalogie dans une autre enceinte de l'hôpital ayant eu une césarienne je n'ai pu la voir que 3 jours plus tard mais on a interdit à ma famille de voir ma fille pendant ces 3 jours (je suis une maman seule) ainsi ma fille n'a été entourée que d'étrangers et enlevée à sa famille pendant ce temps ! avaient-ils le droit de nous interdire de la voir alors que je leur donnais la permission

Par **Marion2**, le **08/10/2008 à 09:16**

Si les visites étaient interdites c'étaient pour protéger votre fille. Bien sûr que le corps médical a eu raison, je ne comprends pas votre question, qui n'a pas lieu d'être.